

Concours Monochrome

Règlement 2015

1. Dates et lieu

Les Concours Régionaux Monochrome (Monochrome Papier (MP) et Images Projetées Monochrome (IPM)) auront lieu le 28 février 2015, dans les locaux du Club Photo de Morestel :

Club Photo Morestel
Centre social O.Brachet
101 rue J B Corot
38510 MORESTEL

Le jugement du MP aura lieu le matin (9 heures à 12 heures), celui de l'IPM l'après-midi (14 heures à 17 heures).

2. Inscription

Les deux concours sont ouverts à tous, auteurs affiliés ou non. Une personne non affiliée devra s'acquitter d'une somme de 5€ par concours, payé par chèque à l'ordre de l'UR11, et adressé au Commissaire Régional qui vérifiera les listes de participation.

Toutes les photos (maximum 5 photos par auteur, pas de limite par club), MP et IPM, devront être inscrites aux concours par l'intermédiaire du site <http://outils.federation-photo.fr/concours/regional.php?ur=11>, avant le 14 février 2015, minuit pour le MP et pour l'IPM.

Les numéros de concours sont 31 pour le MP, 36 pour l'IPM (sur le site concours).

Lors de l'inscription, le fichier correspondant à l'image proposée pour la compétition devra être téléchargé, en format 1920 x 1920 pixels. Cette appellation signifie que le plus grand côté de l'image devra avoir une définition de 1920 pixels.

3. Envoi des photos

Pour l'IPM, il n'y a rien de plus à faire.

Pour la MP, les photos, montées sur support format 30x40 cm, devront être envoyées, avant le 16 février 2015, afin que toutes les images soient parvenues au Commissaire Régional avant le 20 février. Chaque photo devra comporter au dos l'étiquette téléchargée sur le site ci-dessus après son inscription.

Adresse d'expédition :

M Jacques VANNEUVILLE
153 Montée de la Croix
38510 St Victor de Morestel

4. Retour des photos

Les photos seront rendues lors de la « Journée de l'UR » qui aura lieu à Roanne le 30 mai

5. Autres points

Ces concours sont qualificatifs pour des Concours Nationaux.

MP : sélection des photos pour le Concours National 2 : 50 photos seront retenues

IPM : 17 auteurs seront retenus, sur la base de leur classement réalisé sur leurs 3 meilleures images

La dénomination « Monochrome » est celle utilisée par la FPF, voir le Livret des Compétitions, saison 2014 – 2015, chapitre « Les prescriptions communes », article 4 page 6.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Commissaire Régional :

- MP : Jacques Vanneuille : jacques.vanneuille@wanadoo.fr
- IPM : Michel Vrahidès : vrahides.michel@numericable.fr
- ou au Président de l'UR11, Dominique Gastaldi (presur11@federation-photo.fr)